

L'avenir se décide avec les jeunes

Intelligence artificielle, menaces sur l'état de droit et le secret professionnel, modes d'exercice en pleine mutation, nouvelles attentes des générations qui entrent dans la profession : notre profession, comme notre société, traverse une période de **transformations profondes**. Dans ce moment charnière, le Conseil national des barreaux (CNB), institution qui porte la voix de toute la profession, doit compter en son sein **celles et ceux qui la feront demain**.

Syndicat des jeunes avocat·es, l'UJA de Paris est aussi **le plus ancien syndicat de la profession**. Forte de cet héritage d'engagement et de combats, et résolument progressiste, elle a toujours su faire évoluer la profession en restant fidèle à ses principes fondateurs. Une UJA forte au CNB, c'est la garantie que cette exigence y soit portée avec constance. Nos votes et engagements en témoignent.

Au cours de la mandature écoulée, l'UJA de Paris a notamment :

- ✓ **Voté, seule, contre la rémunération de tous les élus du CNB** (900 euros par mois, soit 2,6 millions d'euros par mandature) ;
- ✓ Porté sans relâche le bien-être des avocat·es : **sixième semaine de repos rémunérée**, droit effectif à la déconnexion, sanctions réelles contre les comportements déviants ;
- ✓ Agi activement, dans le cadre du guichet unique des formalités d'entreprises, pour l'harmonisation des pratiques des greffes et la **confidentialité des données des dirigeants** ;
- ✓ Exigé le retour à l'ordre du jour du CNB du **congé supplémentaire de naissance**, reporté depuis juillet ;
- ✓ Œuvré pour le **développement de l'intelligence artificielle** et pour aider la profession à s'en saisir au quotidien ;
- ✓ Mis en valeur les jeunes et favorisé leurs engagements, y compris dans la défense des droits et libertés (notamment avec le **lancement du Prix Badinter**).

IA et souveraineté numérique, collaboration, **défense de l'état de droit**, apports d'affaires, parentalité et égalité, **secret professionnel**, formation, aide juridictionnelle : **c'est au CNB que se décident** ces nombreux sujets qui façonnent notre exercice, c'est là où nous voulons agir pour faciliter notre quotidien.

Le 24 novembre, vous choisirez qui en décidera.

Nous ne vous proposons pas des postures de campagne qui ne se traduisent pas ensuite dans les votes en assemblée générale du CNB. Nous vous proposons de définir **la feuille de route de la profession** pour les années à venir, à un moment décisif où nous sommes à la croisée des chemins sur tant de sujets.

Notre ambition pour les trois prochaines années est claire : nous voulons pouvoir exercer notre profession dans des conditions dignes, la faire évoluer face aux défis numériques, économiques et sociétaux, la défendre contre les menaces de plus en plus nombreuses, favoriser les initiatives créatives et entrepreneuriales. En résumé, **permettre à chacune et chacun d'entre nous de s'épanouir et réussir dans cette profession, quelle que soit sa pratique**.

Pour cela, nous présentons **seize candidates et candidats** engagé·es de longue date en faveur de la profession : des collab', des installé·es et des associé·es, avec des modes d'exercice variés allant du droit des affaires au droit pénal, du droit public à l'arbitrage. Toutes et tous partagent la même conviction : **notre profession doit évoluer sans jamais transiger sur ses principes fondateurs**.

Cette conviction, nous la traduirons en actes concrets au CNB. Notre programme s'organise autour de trois priorités : **anticiper** les transformations de notre profession pour en rester les acteurs ; **faciliter** notre exercice au quotidien pour permettre à chacun·e de trouver sa place ; **défendre** sans relâche nos droits, notre indépendance et ceux des justiciables.

Anticiper, faciliter, défendre

Avec votre soutien, voilà le cap que nous suivrons ensemble.

Charles OHLGUSSE

Premier candidat
de l'UJA de Paris

Christophe CALVAO

Président
de l'UJA de Paris

Pour découvrir notre liste et nos idées, rendez-vous sur :

www.lesjeunesavocats.fr

01 ANTICIPER Anticiper et nous adapter, de façon intelligente

Pour ne plus subir les mutations qui transforment déjà notre exercice.

- ✓ Une **formation à l'IA gratuite** et accessible à toutes et tous, et des **outils négociés collectivement** par le CNB pour en réduire le coût
- ✓ Une **formation initiale uniquement pratique** pour apprendre notre profession et non plus le droit qui nous a déjà été enseigné
- ✓ Mettre en avant la **valeur ajoutée humaine** de l'avocat-e face à l'IA dans la communication du CNB
- ✓ **Autoriser l'avocat-e en entreprise**
- ✓ Promouvoir la **dématérialisation du contentieux** tout en préservant l'oralité des audiences de plaidoirie
- ✓ Accompagner les cabinets dans le **renforcement de leur cybersécurité**

02 FACILITER Faciliter l'exercice au quotidien, favoriser l'entrepreneuriat et protéger notre bien-être

Pour donner aux avocats les moyens de développer leur activité, en agissant concrètement sur l'économie des cabinets et les conditions d'exercice, tout en préservant leur bien-être physique et mental ainsi que leur vie personnelle, à chaque étape de leur carrière.

- ✓ Fixer un **cadre clair pour développer l'apport d'affaires** entre avocat-es et au-delà
- ✓ Se mobiliser pour obtenir l'application d'un **taux réduit de TVA** pour nos clients particuliers, voire un crédit d'impôt
- ✓ Faciliter la création de **cabinets interprofessionnels**
- ✓ Faciliter l'**exercice nomade** de la profession et lever les freins à la mobilité
- ✓ Poursuivre la **lutte contre toutes les discriminations**
- ✓ Généraliser une **médiation obligatoire et rapide** en cas de différend entre collaborateur-trice / collaborant-e et cabinet, et **renforcer les aides à l'installation**
- ✓ **Supprimer la postulation obligatoire**
- ✓ Prendre des mesures concrètes contre le **plafond de verre lié à la parentalité** (compensation, reprise partielle, possibilité de maintien d'une activité minimale)
- ✓ **Réformer la gouvernance du CNB** pour lui permettre d'être en phase avec la pratique actuelle et future de la profession
- ✓ Améliorer la communication entre les institutions et les avocat-es : permettre les **remontées directes du terrain au CNB**, centraliser les décisions disciplinaires et les rendre plus accessibles

03 DÉFENDRE Défendre, encore et toujours

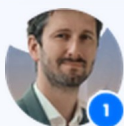
Alors qu'on nous promet des heures toujours plus sombres, protéger les avocat-es, la Justice, l'état de droit.

- ✓ Porter l'ambition d'un **secret professionnel absolu, inscrit dans la Constitution**
- ✓ Défendre le **périmètre de l'avocat** face aux acteurs non réglementés
- ✓ Veiller à l'**indépendance de la justice** et à la place de l'avocat-e en tant qu'acteur essentiel du procès
- ✓ Obtenir une **revalorisation significative et pérenne de l'aide juridictionnelle** et s'opposer à tout nouveau prélèvement, direct ou indirect, faisant obstacle à l'accès au service public de la justice (timbre, frais de plaidoirie, etc.)
- ✓ Multiplier les actions du CNB contre les **longs délais d'audiencement et de délibéré**
- ✓ Sensibiliser le public à l'**importance du rôle de l'avocat-e** et du droit dans notre démocratie
- ✓ Porter une attention accrue à la **défense des droits et des justiciables** dans la séquence politique particulière que nous vivons

Notre liste

Portée par le slogan « **L'avenir se décide avec les jeunes** », la liste de l'UJA de Paris ressemble à la profession telle qu'elle s'exerce aujourd'hui. **Strictement paritaire**, elle réunit des confrères et consœurs ayant **prêté serment entre 2005 et 2024** : la vitalité d'une nouvelle génération, épaulée par l'expérience de celles et ceux qui ont déjà exercé des responsabilités au sein de nos instances.

Collaborateur-rices, installé-es et associé-es y sont représenté-es de manière équilibrée, du cabinet individuel au cabinet d'affaires pluridisciplinaire, avec des pratiques allant du droit social à l'arbitrage, en passant par le pénal, le public, la famille ou le fiscal. Toutes et tous partagent un **engagement de terrain**, notamment au sein de **SOS Collab'**, au service des confrères et consœurs en difficulté.



Charles Ohlgusser

INSTALLÉ

Droit pénal et droit des étrangers

- Président d'honneur de l'UJA de Paris
- Membre du Conseil de l'Ordre



Léonore Bocquillon

INSTALLÉE

Droit immobilier et responsabilité civile professionnelle

- Invitée permanente de l'UJA de Paris

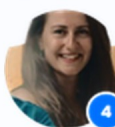


Gaspard Terray

COLLABORATEUR

Droit de l'environnement

- Ancien vice-président de l'UJA de Paris



Orane Minjollet

INSTALLÉE

Contentieux des affaires, droit des sociétés et responsabilité civile professionnelle



Gabriel Di Chiara

ASSOCIÉ

Droit fiscal, fusions-acquisitions et fiscalité patrimoniale

- Invité permanent de l'UJA de Paris
- Ancien membre du Conseil de l'Ordre



Alexandra Borde

COLLABORATRICE

Droit public

- Invitée permanente de l'UJA de Paris



Samuel Lellouch

ASSOCIÉ

Droit de la famille et du patrimoine

- Premier vice-président de l'UJA de Paris



Léa Debabi

COLLABORATRICE

Droit social

- Vice-présidente de l'UJA de Paris



Clément Boirot

INSTALLÉ

Droit de la construction et droit immobilier

- Invité permanent de l'UJA de Paris
- Responsable de SOS Collab' et SOS Élèves-avocats



Roxane Desurmont

INSTALLÉE

Droit de la famille et du patrimoine

- Trésorière de l'UJA de Paris



Grégoire Silhol

COLLABORATEUR

Droit social

- Invité permanent de l'UJA de Paris



Callie Lévêque

COLLABORATRICE

Contentieux civil et commercial

- Secrétaire générale adjointe de l'UJA de Paris



Vincent Marty

ASSOCIÉ

Droit social



Alizée Lassalle

INSTALLÉE

Contentieux civil, droit pénal et pratique des modes amiables



Christophe Calvao

COLLABORATEUR

Droit social

- Président de l'UJA de Paris



Valence Borgia

ASSOCIÉE

Arbitrage interne et international

- Présidente d'honneur de l'UJA de Paris
- Ancienne membre du Conseil de l'Ordre